



**ARRÊTÉ DU MAIRE  
2024 - 17**

**ARRETE PORTANT PERMISSION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

**Le Maire de POILLEY**

**Vu** la demande en date du 15 mai 2024 par laquelle M. CARNET Benjamin et M. HIERLE Arnaud, coprésidents du comité des fêtes et des loisirs, sollicite une autorisation d'occupation du domaine public pour l'organisation d'une manifestation locale, sur le terrain communal de la rue Hilaire Tabourel.

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales;

**Vu** la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-1 à L1111-6 ;

**Vu** le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-4 et L3111.1;

**Vu** le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L113-2 ;

**Arrête**

**ARTICLE 1 : Autorisation**

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public du 21 juillet 2024 à 7h00 au 22 juillet 2024 à 3h00 sis rue Hilaire Tabourel, à charge pour lui de se conformer aux dispositions réglementaires en vigueur.

**ARTICLE 2 : Dispositions**

Le bénéficiaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation.

En cas de dégradation ou de salissure, la commune de Poilley fera procéder aux travaux de remise en état des lieux aux frais exclusifs du permissionnaire.

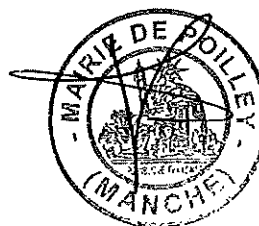
**ARTICLE 3 : Signalisation**

La matérialisation temporaire sera mise en place, entretenue et sous la responsabilité du bénéficiaire.

**ARTICLE 4 : Responsabilité**

La présente autorisation est accordée à titre précaire et est révoquée à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire des obligations susvisées ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Fait et délivré à  
A Poilley, le 16 mai 2024  
Le Maire, M. Pierre-Michel VIEL



Diffusions :

- M. le Sous-Préfet d'Avranches
- M. le Commandant de la gendarmerie de Ducey-les-Chéris
- M. le Chef du centre de secours de Ducey-les-Chéris
- Messieurs les co-présidents du Comité des Fêtes